

C. LES ACTIONS



ACTION N° 2.2.1 : PRÉVENIR LES RISQUES CHEZ LES PERSONNES FRAGILES

LES CONSTATS	LES OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> ✧ Des difficultés pour repérer les personnes fragiles à domicile ✧ Des retards dans les prises en charge médicales avec des conséquences traumatiques et neuromusculaires ✧ Un programme de prévention intervenant trop précocement (à 60 ans, les personnes ne se sentent pas concernées) ✧ Des personnes âgées isolées avec de nombreux risques tels que la dépression, la dénutrition, etc. ✧ Des activités physiques adaptées pas suffisamment développées 	<ul style="list-style-type: none"> ✧ Repérer les personnes fragiles ✧ Proposer un accompagnement et des solutions adaptées ✧ Réduire les syndromes post chutes et les régressions psychomotrices ✧ Réduire les syndromes anxio-dépressifs

	QUOI ?	COMMENT ?
A- Renforcer le repérage des situations de fragilité des usagers	<ul style="list-style-type: none"> ✧ Harmoniser les modalités de repérage: définir les critères d'alerte et de repérage des personnes ✧ Identifier les personnes/organismes ressources susceptibles de repérer les situations de fragilité 	<ul style="list-style-type: none"> ✧ Définition des critères d'alerte et de repérage des personnes fragiles ✧ Partage des critères d'alerte et de repérage entre acteurs ✧ Une fiche spécifique à destination des services d'urgence, des services à domicile et aux EHPAD
B- Prévenir la fragilité à domicile	<ul style="list-style-type: none"> ✧ Mettre en œuvre des solutions de prise en charge ✧ Organiser la transition vers un logement autonome avec possibilité de période d'essai permettant si nécessaire un retour en établissement ✧ Organiser le retour à domicile 	<ul style="list-style-type: none"> ✧ Identification des personnes ressources/dispositif de prise en charge ✧ Appui sur des dispositifs d'écoute et de repérage existants ✧ Déploiement des packs domotique et de téléassistance avancée ✧ Ateliers spécifiques (chutes, nutrition-santé) ✧ Outils Mobiquat
C – Promouvoir l'activité physique à domicile et en établissement	<ul style="list-style-type: none"> ✧ Faire connaître, développer et diversifier les offres d'activités sportives et activités physiques adaptées à domicile et en établissement 	<ul style="list-style-type: none"> ✧ Identification et recensement des offres disponibles sur le département ✧ Information sur les offres disponibles ✧ Diffusion d'un flyer à tous les professionnels de la région ✧ Appui sur des forums et sur des semaines et journées d'information déjà développées ✧ Promotion de l'intervention de soignants à domicile

Pour qui ?

- ✧ Les personnes âgées et les personnes handicapées
- ✧ Les intervenants à domicile et les professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux

Par qui ?



Avec qui ?

- ✧ Les professionnels sociaux, médico-sociaux, médicaux, culturels, institutionnels, politiques, les associations...

➤ Pour aller plus loin, vous pouvez vous reporter à l'annexe avec les fiches actions techniques complètes

ACTION N° 2.2.2 : FACILITER L'AUTONOMIE DES PERSONNES DANS LEUR LOGEMENT



LES CONSTATS	LES OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Des logements pouvant générer des chutes ❖ Des logements mal adaptés au vieillissement de la population ❖ Des logements pas toujours accessibles ❖ Une méconnaissance du dispositif et des aides mobilisables pour adapter son logement 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Permettre aux personnes âgées et handicapées de vivre le plus longtemps possible dans leur logement ❖ Travailler en collaboration avec les bailleurs sociaux ❖ Faire connaître les outils et les acteurs existants ❖ Sensibiliser les bailleurs sociaux et les différents acteurs du logement aux questions de l'accessibilité pour envisager toutes les possibilités

	QUOI ?	COMMENT ?
A- Prévenir et sensibiliser les occupants de logements et leur entourage Loir&Cher 2020 ❖	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Renforcer la Maison Bleue 41 dans ce rôle ❖ Accroître les partenariats de la Maison Bleue avec les différents acteurs intervenant dans ce domaine 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Réseaux locaux et nationaux, thématiques et professionnels ❖ Communication sur la Maison Bleue et ses missions (site Internet, plaquettes, événements) ❖ Fédération de tous les acteurs intervenant dans le domaine du logement
B- Repérer les usagers, les logements nécessitant une adaptation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Anticiper une prise en charge ou une adaptation du logement pour éviter les situations d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Par une sensibilisation de l'entourage, des professionnels de santé, des travailleurs sociaux, des prestataires de services à domicile et l'identification d'un interlocuteur unique
C- Adapter le logement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Renforcer les moyens consacrés à l'évaluation technique, aux préconisations de travaux, de suivi des travaux ❖ Faciliter la coordination entre usager/entourage-artisans-financeurs avant et pendant le chantier <i>Quand l'adaptation du logement n'est pas possible, faciliter la mutation vers un logement déjà adapté du parc social</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Contribution à une charte "Maison Bleue41 artisans" ❖ Création d'un guide autour du logement adapté, des aides et moyens financiers possibles ❖ Mise en relation offre-demande en logements adaptés
D- Développer les aides techniques et technologiques Loir&Cher 2020 ❖	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les besoins de recourir aux aides techniques et technologiques ❖ Accompagner le choix d'une aide technique ou technologique adaptée aux besoins de la personne ❖ Informer sur les modalités de mise en œuvre des aides techniques et technologiques 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Définition des critères de mise en place des aides techniques et technologiques et établissement d'un guide sur les modalités de mise en œuvre de ces aides ❖ Mise en œuvre des formations auprès des professionnels au contact des personnes âgées et des personnes handicapées ❖ Soutien à la diffusion par la promotion (Maison Bleue 41) et le déploiement (Dom@dom, etc..) ❖ Contribution à différentes expérimentations (ic@re)

Pour qui ?

- ❖ Les personnes âgées et les personnes handicapées
 - ❖ Les aidants et les familles
- ❖ Toute personne souhaitant adapter son logement pour anticiper le vieillissement
- ❖ Les professionnels de l'habitat et du logement

Par qui ?



Avec qui ?

- ❖ Les professionnels sociaux, médico-sociaux, médicaux, culturels, institutionnels, politiques, les associations...